



Pret personnel n'ayant pu etre rembourser

Par **skyplane58**, le 13/12/2012 à 10:10

avant tout bonjour je suis de la nievre et j'ai un soucis excusez moi si je ne suis pas trop a bonne place ne sachant pas trop comment ce marche:
voila en 189 j'ai octroyer un pret a personnel, mais ayant d'autre prete en cours et la jeunesse et les sories etants la je n'ai pu rembourser ce pret j'ai eu des relances mais jamais d'ibjonction du tribunal de payer ce pret et la 23 ans apres une societ e priv ee ne me lache pas telephone courriers appels chez mes parents que faire?? merci a vous

Par **Marion2**, le 13/12/2012 à 10:14

Bonjour,

Quelles style de relances avez-vous eu ? De quelle date (approximativement date la derni ere relance ?  tait-elle en courrier recommand e AR ?).

Il y a de fortes chances que cette dette soit forclos e.

Cdt

Par **skyplane58**, le 13/12/2012 à 10:27

bonjour les relances ont commencer au 15 aout de eos credirec . 3 courriers + telephone et la hier par telephone mais je n'ai souvenir que les courriers d'aout ais etes en a/r

Par **Marion2**, le 13/12/2012 à 10:37

Bjr,

Aucune relance n'a eu lieu moins de deux ans après avoir contracté votre prêt ?

Par **skyplane58**, le 13/12/2012 à 10:47

j'ai pu payer mes mensualités jusqu'en 1993 après j'ai reçu quelques courriers de Cofidis ce qui est normal puisque je ne remboursais plus et depuis plus aucun courrier de leur part jusqu'à ce 15 août cette boîte EOS CREDIREC se manifeste pour le remboursement à Cofidis de plus de 12.000£ ce qui est aberrant d'une telle demande après plus de 20 ans sans courrier

Par **skyplane58**, le 13/12/2012 à 10:50

de plus je pense que si il y avait eu un recours contre moi cela aurait dû être fait dans les 2 ans de la date d'arrêt des remboursements et que cette boîte EOS CREDIREC n'ait aucun titre exécutoire contre moi qu'en pensez-vous??

Par **Marion2**, le 13/12/2012 à 10:52

Vous les laissez vous écrire et pour être tranquille, vous et vos parents vous inscrivez sur liste rouge pour le téléphone, c'est très rapide et gratuit.

De cette façon, vous ne pourrez plus être harcelé.

Votre dette est prescrite depuis longtemps, ne répondez pas à leurs courriers.

Si vous en avez assez de recevoir des lettres d'intimidation, déposez une plainte à leur encontre pour harcèlement.

Vous n'avez aucun souci à vous faire, vous ne devez plus rien.

Bonne journée.

Par **skyplane58**, le 13/12/2012 à 10:57

c'est très gentil à vous je vous remercie et vous souhaitent une bonne fin d'année merci